

Communiqué de presse 10 juin 2021

Innovation pour les professionnels du BTP MMA lance CertiDevis, un service qui garantit aux artisans du BTP et à leurs clients que les travaux prévus dans leurs devis sont couverts par la garantie décennale

CertiDevis est un service d'analyse automatisée des devis de travaux réservé aux professionnels du BTP assurés par MMA⁽¹⁾.

Le fonctionnement de CertiDevis est simple : quand un artisan du BTP prépare un devis pour un client, il envoie ce devis par mail à <u>certidevis@mma.fr</u>. Le devis est instantanément analysé par MMA et l'artisan reçoit en quelques minutes une validation de son devis par retour de mail.

Cette validation atteste que les travaux devisés entrent bien dans la garantie décennale souscrite par l'artisan.

- Avantage pour l'artisan : il sait que les travaux qu'il propose à un client sont assurés en décennale.
- Avantage pour le client de l'artisan : il sait qu'en choisissant ce devis, il est assuré.

CertiDevis : simple et rapide

Proposé gratuitement avec le contrat d'assurance Décennale MMA, le service CertiDevis vérifie que les travaux proposés dans les devis sont couverts par les activités prévues au contrat. Les devis envoyés par mail à <u>certidevis@mma.fr</u> sont vérifiés, puis sont retournés automatiquement à l'artisan. Un tampon « Activités Décennale Assurées » est apposé sur les devis, accompagnés d'un mode d'emploi « décennale » personnalisé.

« MMA assure de nombreux professionnels du bâtiment. A leurs côtés, nous sommes mobilisés pour les prémunir des risques liés à leur activité autant que pour leur permettre de favoriser la signature de nouveaux chantiers. Nous connaissons bien les enjeux de ce secteur, tant pour les professionnels que leurs clients. Utile, CertiDevis est pour l'artisan une assurance supplémentaire d'être engagé par son client et de le fidéliser » explique Eric Bouhet, expert construction MMA et pilote du projet CertiDevis.

CertiDevis, l'assurance d'être couvert avant même de débuter son chantier

Plus qu'un simple outil de vérification de devis, CertiDevis se pose en vigie des garanties d'assurance décennales. Il informe en quelques minutes le professionnel, par retour de mail, sur sa couverture. Si son contrat n'est pas adapté, son agent MMA lui propose d'ajuster très facilement ses garanties pour assurer l'ensemble des travaux. Une fois le devis vérifié par MMA, il n'a plus qu'à le transmettre à son client qui, rassuré, peut le signer sereinement. Cette démarche, bien que facultative, est un atout supplémentaire pour gagner la confiance des

clients. C'est une preuve non négligeable pour protéger à la fois l'artisan et son client, et un levier de développement certain face à la concurrence. D'ailleurs, une étude⁽²⁾ a montré qu'un devis de travaux validé par Certidevis a trois fois plus de chance d'être signé qu'un devis classique.

« CertiDevis est un service formidable. Avec lui je sécurise mes devis, mon travail et mon portefeuille clients. Je me rends compte, au fil de son utilisation, de sa valeur ajoutée qui fait la différence par rapport à mes concurrents. » explique Jean-Michel Trouquet, artisan du BTP assuré par MMA en Occitanie.

L'attestation de garantie décennale et CertiDevis ne doivent pas être confondus

Le premier est un document réglementaire - à remettre au client - qui prouve que le professionnel a bien souscrit une assurance décennale pour une liste d'activités déterminées. CertiDevis fait le lien et garantit que les travaux qui vont être entrepris sont bien couverts par les activités assurées au contrat.

CertiDevis:

https://entreprise.mma.fr/votre-activite/devis-decennale-verifie.html

A propos de l'Assurance Décennale MMA BTP

Chez MMA, la Garantie Décennale est incluse dans le contrat MMA BTP. Ce contrat dédié aux Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics couvre les responsabilités et éventuels litiges via les garanties RC Pro, Protection juridique et Assurance du Dirigeant. L'assurance Décennale MMA couvre pendant 10 ans tous les défauts portant atteinte à la solidité de l'habitation ou la rendant non habitable (fuite de la toiture, panne totale de chauffage, etc.); pendant 2 ans pour tous les équipements pouvant être remplacés ou démontés (volets battants, portail motorisé, etc.). Elle permet aussi d'assurer les locaux et biens professionnels en cas de sinistre (incendie, dégât des eaux, événement climatique, vol, bris de machine, dommages électriques...).

https://entreprise.mma.fr/votre-activite/assurance-decennale.html

À propos de MMA:

Marque du groupe Covéa et assureur multi-spécialiste, MMA s'adresse à la fois aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers. Fer de lance du Groupe sur le marché des Pros, des Entreprises et de l'Affinitaire, MMA est le 2ème acteur sur ce marché. MMA assure plus de 3,1 millions de sociétaires et clients.

https://www.mma.fr/

Exemple de validation CertiDevis









PATRICE PARON

est bien assuré pour vos travaux.

Nos équipes MMA l'ont vérifié pour vous.

Ca veut dire quoi?

Les travaux que vous projetez de faire relèvent bien des activités déclarées sur son contrat décennal MMA BTP n° 119731298 à la date du 12/03/2020. Vos travaux, une fois réceptionnés, pourront bénéficier d'une garantie après-vente conforme aux termes et conditions de ce contrat (sous réserve que l'artisan ne résilie ni ne modifie son contrat avant la date d'ouverture du chantier).

L'assurance décennale est obligatoire pour tous les artisans du bâtiment.

Quelles garanties et pendant combien de temps ?





Tous les équipements pouvant être remplacés ou démontés (volets battants, portail motorisé...) Tous les défauts portant atteinte à la solidité de votre habitation ou la rendant non habitable (fuite toiture, panne totale de chauffage...)

Un souci dans les 10 ans après la fin des travaux, qui contacter ?

Dans un premier temps, vous pouvez contacter PATRICE PARON, qui assure le service après-vente de vos travaux.

A défaut, deux solutions s'offrent à vous :

- Si vous avez souscrit une assurance Dommages Ouvrage pour vos travaux, vous devez contacter votre assureur Dommages Ouvrage,
- Sinon, vous pouvez contacter MMA, assureur de votre artisan, muni de votre facture travaux et du numéro de contrat décennal MMA BTP ci-après 119731298.

Informations consommateurs

- (1) Service disponible pour les assurés titulaires d'un contrat MMA BTP, hors contrats MMA BTP forfaitaires ayant une disposition diverse ou une activité aménagée, contrats MMA BTP sur-mesure et contrats ancienne Gamme. Pour plus de détails, veuillez-vous rapprocher de votre Agent MMA.
- (2) Etude réalisée par Vision Critical en 2019

Mentions légales :

MMA IARD - Société anonyme, au capital de 537.052.368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 - MMA IARD Assurances Mutuelles - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 - Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances

Contacts presse

ADVOCACIZ

Shanez Richert +33(6) 10 50 44 44 – shanez.richert@advocaciz.com

Alexandra Richert +33(6) 08 77 86 22 – alexandra.richert@advocaciz.com